

Gendarmerie du Gers : deux hommes jugés et condamnés par le tribunal judiciaire d'Auch pour trafic de stupéfiants



Gendarmerie du Gers : deux hommes jugés et condamnés par le tribunal judiciaire d'Auch pour trafic de stupéfiants

Le Groupement de Gendarmerie Départementale du Gers communique :

Au terme d'un travail de plusieurs semaines, deux hommes sont jugés et condamnés par le tribunal judiciaire d'Auch pour trafic de stupéfiants (cannabis).

Les enquêteurs de Condom, ont mené un dossier solide et d'une remarquable densité.

A Gondrin lundi 02/06 au matin, nombreux sont les habitants de la petite commune à avoir été réveillés par les coups sourds envoyés par les équipes d'intervention de la gendarmerie.

Pas moins d'une quarantaine de militaires se répartissent sept individus à interpeller, sous la direction de la procureure de la République d'Auch, Clémence Meyer.

Gendarmes de Condom, Mirande, Auch, Riscle ou Fleurance, mais aussi de Tarbes ou même de Toulouse, ils viennent participer à cette opération d'une ampleur rare dans l'Armagnac. Outre les enquêteurs, se trouvent aussi une équipe cynophile, et des techniciens en nouvelle technologie pour exploiter le contenu des téléphones portables.

Sans incidents, sept individus sont placés en garde à vue. À chacun il est reproché de se livrer à un trafic de stupéfiants, avec même pour l'un d'entre eux, un mandat de recherches délivré pour évocation. Il s'agit d'hommes originaires du secteur, ayant presque tous un passif judiciaire.

Au terme de l'enquête, deux individus sont incarcérés à Toulouse, l'un étant condamné à une peine de 18 mois d'emprisonnement et l'autre à une peine de 10 mois d'emprisonnement ferme. Trois autres personnes impliquées ont été condamnées à des peines assorties de sursis probatoires et à des peines de bracelets électroniques, outre diverses peines complémentaires. Deux individus identifiés comme des consommateurs seront jugés ultérieurement.

L'interdiction de revenir dans cette commune pendant 3 ans pour les auteurs principaux, ainsi que l'éradication d'un pan de cette économie souterraine dans une aire rurale qui semblait relativement épargnée, doit tout à la qualité d'un travail salué par les magistrats, mais aussi par les avocats des mis en causes !

Cette procédure d'un volume important a été traitée dans un temps record avec une volonté intacte de renouveler ce type d'opération dans cette partie nord du Gers, d'ici à quelques mois.